

# Règlement du tirage au sort du concours de dessin du 12 janvier 2025

L'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris organise un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat, le 12 janvier 2025, dans le cadre des portes ouvertes de la Philharmonie de Paris dédiées aux enfants et aux familles.

Le présent règlement définit les règles applicables à ce tirage au sort.

## **Article 1 – Déroulement du jeu**

- Le participant qui aura préalablement réalisé son dessin l'emmène le 12 janvier 2025 à la Philharmonie de Paris à l'occasion de la journée portes ouvertes organisée, et le dépose dans les urnes déposées à cet effet au niveau des guichets de réservation situés dans le hall 0 de la Philharmonie et la Rue musicale de la Cité de la musique.
- 10 gagnants seront tirés au sort la semaine suivant l'événement

## **Article 2 – Conditions de participation**

Ce tirage au sort gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à tout enfant se présentant à la journée portes ouvertes, à l'exception des membres de la société organisatrice et de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints). Le nombre de participations est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom). Aucune personne morale ne peut participer à ce tirage au sort.

## **Article 3 – Conditions d'inscription**

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du tirage au sort et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Considérant qu'aucune dépense financière n'est exigée par le tirage au sort, aucun remboursement ne sera délivré aux participants. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des informations concernant les participants. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à exercer auprès de la Philharmonie de Paris (221, avenue Jean-Jaurès – 75935 Paris cedex 19 – 0144844484 – [contact@philharmoniedeparis.fr](mailto:contact@philharmoniedeparis.fr)).

## **Article 4 – Dotation**

10 gagnants se verront remettre les lots suivants par ordre du tirage au sort :

- Deux lots contenant 1 place enfant et 1 place adulte pour le ciné-concert en famille *Microcosmos, Le Peuple de l'herbe* (dès 7 ans), samedi 29 mars à 18h, d'une valeur de 119€ (soit deux places enfant en catégorie 1 chaises à 24,50€ l'unité, et deux places adultes en catégorie 1 chaises à 35€ l'unité).

Pour plus de détails sur le spectacle: <https://philharmoniedeparis.fr/fr/activite/cine-concert-en-famille/27619-microcosmos-le-peuple-de-lherbe>

- Un lot contenant 1 place enfant et 1 place adulte pour le spectacle *Mahaut, fille de bois* (dès 7 ans), samedi 29 mars à 11h, d'une valeur de 27€ (soit une place enfant à 12€ et une place adulte à 15€).

Pour plus de détails sur le spectacle: <https://philharmoniedeparis.fr/fr/activite/spectacle-en-famille/27703-mahaut-fille-de-bois>

- Un lot contenant 1 place enfant et 1 place adulte pour une visite-atelier au Musée de la musique, d'une valeur de 27€ (soit une place enfant à 12€ et une place adulte à 15€). La thématique pourra être définie en fonction de l'âge de l'enfant gagnant.
- Deux lots contenant 1 place enfant et 1 place adulte pour visiter la Philharmonie des enfants (enfants de 4 à 10 ans) d'une valeur de 30€ (soit deux places au tarif de 15€).  
Pour en savoir plus sur le lieu : <https://philharmoniedeparis.fr/fr/activite/philharmonie-des-enfants/27718-philharmonie-des-enfants>
- Deux lots contenant 1 place enfant et 1 place adulte pour visiter l'exposition *Ravel Boléro* en famille (enfants à partir de 7 ans), d'une valeur totale de 22€ (soit deux billets gratuits pour les -12 ans et deux billets adultes au tarif de 11€).  
Pour en savoir plus sur l'exposition : <https://philharmoniedeparis.fr/fr/activite/exposition/27890-ravel-bolero>
- 2 totebags de la Philharmonie des enfants contenant divers goodies : crayon à papier, stickers, porte-clés, marque-page, agenda des concerts et spectacles Enfants & familles de la saison, d'une valeur totale de 12€.

#### ***Article 5 – Modification/suppression du jeu***

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, suspendre, modifier ou supprimer ce tirage au sort ou ce règlement en cas d'abus ou d'irrégularité dans le déroulement du concours.

#### ***Article 6 – Acceptation du règlement***

La participation au tirage au sort implique l'acceptation de toutes les conditions du règlement.

En cas d'indisponibilité des lots ou d'inadéquation de l'âge du gagnant avec le lot prévu, l'organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L'organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l'égard des gagnants.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de Jeu, l'organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) participant(s). À défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires de Paris.

Fait à Paris, le 17 décembre 2025.